

|  |  |
|--|--|
| Département de Loire Atlantique  | République Française   |
| <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>ESTUAIRE ET SILLON</b>   | <b>CONSEIL du 2 FEVRIER 2023</b><br><b>Délibération n° 02_02-02-2023</b>   |
| 2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY  | <b>Date de convocation</b> : 27/01/2023<br><b>Lieu de la séance</b> : Saint-Etienne-de-Montluc<br><b>Date de la séance</b> : 02/02/2023  |
| <b>Présents :</b><br>Messieurs :<br>A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL, J. TATARD<br><br>Mesdames :<br>V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, M. LEJEUNE, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO  | <b>Nombre de membres en exercice</b> : 36<br><b>Quorum</b> = 19<br><b>Nombre de conseillers présents</b> : 24<br><b>Représentées</b> : 2<br>(C. TRAMIER et V. GAUTIER)<br><b>Procurations</b> : 8<br><b>Nombre de votants</b> : 34<br><b>Absents</b> : 2 |
| <b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b><br>P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS<br>P. MARTIN pouvoir à S. PASCO<br>C. TRAMIER représentée par A. DOUAUD suppléante<br>D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE<br>H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC<br>V. GAUTIER représentée par JM SYLVESTRE suppléant<br>M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN<br>J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO<br>F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO<br>P. CHABAUD pouvoir à P. CORBEL | <b>Présidence</b> : R. NICOLEAU<br><b>Secrétaire de séance</b> : A. FARCY<br><b>Rapporteur</b> : JP. BLANC   |
| <b>Absents excusés :</b><br>E. SABATHIER<br>A. JOGUET  |  |

## STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2022-2030 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

### Rappel

En 2021, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon, a missionné les cabinets Espitalié Consultants et Emotio Tourisme, spécialisés dans la définition de stratégies de valorisation territoriale et marketing touristique. Une démarche ponctuée de rencontres, de temps d'échanges et d'ateliers collaboratifs a alors été mise en place.

## **Situation**

Les propositions de cette étude, les orientations prises suite à ses conclusions et les réflexions de la commission tourisme sur l'année 2022 ont permis de définir une stratégie de développement touristique à mettre en action jusqu'en 2030.

La stratégie de développement touristique d'Estuaire et Sillon 2022-2030 ainsi définie s'organise autour de 3 axes de travail sur lesquels s'articulent 7 enjeux et 30 actions concrètes ou projets à mener.

Elle propose une feuille de route pour devenir une destination touristique affirmée au cœur de la Loire-Atlantique et est l'expression de la volonté d'Estuaire et Sillon d'exercer une compétence nouvelle de promotion du tourisme qui vient compléter celle du développement économique.

La stratégie de développement touristique telle que présentée dans le document ci-annexé propose donc un plan d'actions pour traduire le positionnement de la destination en aménagement, en communication et en organisation :

- **Axe 1 : Devenir une destination attractive**
  - Aménager et valoriser les sites touristiques majeurs
  - Capitaliser sur notre potentiel itinérance
  - Faciliter les parcours clients
  
- **Axe 2 : S'affirmer comme une destination à CHOISIR**
  - Faire connaître le territoire
  - Traduire le positionnement en offres de produits d'escapades
  
- **Axe 3 : Structurer l'organisation touristique sur le territoire**
  - Adapter les moyens aux projets
  - Mobiliser, fédérer et accompagner les acteurs

La commission tourisme du 27 septembre 2022 et le bureau communautaire en date du 13 septembre 2022 ont émis un avis favorable au projet de stratégie de développement touristique.

## **CONCLUSION**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'APPROUVER la stratégie de développement touristique 2022-2030 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon telle qu'annexée à la présente délibération,
- ☛ D'AUTORISER Le Président à prendre toute à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Fait à Savenay le 03 février 2023

Alain FARCY  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 10 7 FEV 2023  
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 10 7 FEV 2023  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU